



En tant que mandataire spécial

Par **cloé**, le **16/06/2008** à **13:29**

(dossier de tutorat en cours) de mes deux parents, atteints de la maladie d'Alzheimer et pensionnaires d'une institution spécialisée, ai-je le droit de faire exécuter des travaux de rénovation dans leur maison vide (peinture, nouveau chauffage...) afin de pouvoir la louer ? Leurs revenus sont inférieurs au coût de la pension et en attendant je dois puiser dans leurs économies. Je préfèrerai employer une partie de leurs économies à cette rénovation, car la future location devrait suffir pour couvrir leurs frais de pension.

Merci à vous de bien vouloir m'informer juridiquement.

Bien cordialement,
cloé